

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme :

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement modifiant un secteur d'application du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°129-11.

*Ce projet de règlement a pour objet de préciser les modalités encadrant la délimitation du secteur d'application du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui correspond au corridor du chemin du Roy. Il vise plus particulièrement à ne plus assujettir au règlement les lots situés dans les zones agricoles (A) et agroforestières (Af) qui empiètent à l'intérieur de ce corridor mais qui ne sont pas adjacents au chemin de Roy.*

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 9 février 2026 à 20 heures au Centre des Roches**, situé au 505, chemin Sir Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : [info@deschambault-grondines.com](mailto:info@deschambault-grondines.com).
4. Il peut également être consulté au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.
5. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2026.

" Karine St-Arnaud "

---

Karine St-Arnaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut dans le Courrier de Portneuf et affiché une copie de celui-ci à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

---

Karine St-Arnaud  
Directrice générale et greffière-trésorière